

Préface

A l'indépendance, les gouvernements des pays du Maghreb ont été confrontés à la conjoncture complexe des secteurs agricoles empreints de dualismes structurels et techniques patents. D'une part, des unités de production de grande taille appliquent des techniques de production modernes et disposent des meilleures terres, d'autre part, de petites exploitations localisées dans des conditions peu favorables ont une activité agricole aléatoire et constituent l'essentiel de la production domestique.

En fonction des stratégies de développement adoptées par les dirigeants des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), des objectifs socio-économiques ont été assignés au secteur agricole, tels que la participation à la formation du produit intérieur brut, la création d'emplois en milieu rural, la contribution à l'autosuffisance alimentaire. Des politiques agricoles visant à réaliser les objectifs arrêtés ont été mises en œuvre. Ainsi, l'essor de l'irrigation a constitué une voie privilégiée du développement agricole ; elle devait favoriser la régularité des productions ainsi que l'intensification des systèmes de culture. Des financements ont donc été affectés aux politiques de mobilisation des ressources d'eau et d'aménagement de périmètres irrigués. Les aménagements portent sur 70 000 hectares irrigués en Algérie, plus d'un million d'hectares au Maroc et 350 000 hectares en Tunisie.

Les mutations des économies du Maghreb aboutissant à une réduction de la place du secteur agricole se sont conjuguées à la libéralisation des échanges internationaux. Par conséquent, les Etats ont dû redéfinir les objectifs du secteur agricole, notamment la production attendue des secteurs irrigués.

En Algérie, l'extension des périmètres irrigués a encore des marges de manœuvre, en revanche au Maroc et en Tunisie, les surfaces irriguées et les ressources mobilisées représentent déjà l'essentiel du potentiel mobilisable. Les exigences de compétitivité des activités agricoles conjuguées aux limites actuelles de la politique d'extension des surfaces irriguées ont conduit ces trois pays à décider d'une politique de modernisation des périmètres irrigués pour tirer le meilleur profit de ces aménagements.

Le projet WADEMED offre l'opportunité de réfléchir à l'accompagnement de cette politique de modernisation des périmètres irrigués au Maghreb. Ce projet de recherche-développement a associé des équipes de chercheurs et des cadres responsables de la gestion des périmètres irrigués. Ce projet est conçu de manière à aborder la modernisation des systèmes irrigués sous trois angles complémentaires (technique, économique et institutionnel). Un ensemble de travaux comprenant un séminaire et une étude de cas a été mis en œuvre pour étudier chaque composante de la modernisation.

Le présent document publie les actes du séminaire dédié aux instruments économiques. Il contribue à cette large réflexion sur la problématique de gestion des périmètres irrigués dans le nouveau contexte de la raréfaction des ressources hydriques, de la vétusté relative des équipements hydrauliques et de la redéfinition du rôle des Etats.

Le séminaire traite des aspects économiques de la modernisation des périmètres irrigués. L'analyse économique nécessaire pour préparer les décisions de la modernisation contraste avec les pratiques adoptées lors de la période de mobilisation des ressources et d'aménagement des périmètres. L'analyse des coûts par rapport aux avantages a permis de justifier les décisions d'investissement et de création des périmètres irrigués, mais le manque d'expérience en matière d'aménagement des périmètres irrigués a souvent conduit à une sous-

estimation des temps d'adaptation des systèmes de culture et par conséquent à une surévaluation des avantages des projets étudiés.

Dans le contexte actuel de raréfaction de la ressource et d'exigences de compétitivité, les préoccupations économiques s'orientent vers l'étude de l'allocation de la ressource en eau et de l'efficacité de ses usages agricoles.

Pour tenir compte de ces orientations, le séminaire a été conçu autour de cinq thématiques interdépendantes, abordées en 21 communications. Le premier thème traite des changements observés en matière de politiques hydrauliques en précisant dans quel cadre incitatif les acteurs prennent les décisions. Ensuite, deux thématiques sont dédiées à la demande d'eau et à l'efficacité de son utilisation en tant que facteur de production. La quatrième thématique concerne les revenus agricoles et les rémunérations des facteurs de production. Une cinquième séance a été consacrée à l'analyse prospective des périmètres irrigués en complément du cadre conceptuel proposé.

Cinq articles sont dédiés à l'analyse des politiques hydrauliques dans les trois pays du Maghreb, notamment à leur adaptation aux exigences du nouveau contexte économique. Le désengagement de l'Etat au profit des associations d'irrigants constitue l'un des principaux changements opérés. Les règles de la gouvernance qui consiste en une coordination entre les divers acteurs en présence gagnent à être explicitées. L'analyse de la littérature économique disponible permet de conclure que la demande d'eau est peu ou pas élastique au prix ; un tel résultat est de nature à réduire la portée du facteur du prix en tant qu'instrument de régulation du marché de l'eau.

L'économie de la demande et les effets financiers et allocatifs de la tarification de l'eau sont développés dans cinq communications. La prise en compte des effets du prix de l'eau sur les revenus fournit des valeurs absolues de l'élasticité des prix de la demande d'eau supérieures à l'unité. Un tel résultat est de nature à réhabiliter les prix en tant qu'instrument économique de la gestion de la demande de l'eau. Les efficacités économiques des exploitations agricoles et des associations d'irrigants montrent des performances acceptables, malgré des différences importantes entre les résultats des unités de prise de décision. Ces résultats militent en faveur la conception d'incitations pour l'amélioration de ces performances. Six exposés ont été consacrés à la performance et des exploitations et aux voies d'amélioration.

L'analyse des revenus et des rémunérations des facteurs primaires de production a fait l'objet de trois articles. Les revenus sont calculés aux prix des marchés relativement élevés aussi bien pour les exploitations en agriculture irriguée qu'en agriculture pluviale. Les résidus de croissance approchés par les différences entre les valeurs ajoutées et les rémunérations des facteurs primaires calculées dans un cadre déterministe sont largement influencés par les conditions naturelles. En effet, la supériorité de l'agriculture irriguée comparée à l'agriculture pluviale est plus évidente dans des étages bioclimatiques semi-arides que dans le cas des étages subhumides.

La prospective des périmètres irrigués a été abordée par deux communications. Un article présente les techniques d'économie d'eau et évalue leurs performances économique et financière. La seconde a abordé la compatibilité des intérêts privé et collectif considérés par les usagers de l'eau lors de leurs décisions d'aménagement d'un bassin versant. Les stratégies qui président aux décisions individuelles ont tendance à transférer les problèmes à résoudre (les difficultés) vers l'aval, vers le futur. De telles attitudes sont compréhensibles, mais posent la question de la durabilité des aménagements. Des mécanismes de paiement pour des

services environnementaux peuvent être mis en œuvre pour gérer des conflits entre les compartiments d'un même bassin versant.

Les résultats obtenus sont à relativiser en fonction des hypothèses et des limites des divers exercices de modélisation qui les ont générés. Une lecture attentive des divers outils proposés est donc souhaitable pour mieux apprécier leur robustesse et donc la validité des résultats obtenus.

L'une des limites communes à tous les travaux présentés dans ces actes est la non-prise en compte de la spécificité de l'eau en tant que ressource commune (à accès libre). La caractéristique de ressource commune pose la nécessité de gérer les divergences de rationalités privée et collective. Implicitement, on suppose l'existence d'une autorité bienfaisante à même d'allouer les ressources et de rencontrer le consentement de l'ensemble des acteurs impliqués.

Professeur Mohamed Salah Bachta
Tunis le 20 mai 2006